

HANDS CLEANER

LINGETTES NETTOYANTES DEGRAISSANTES

POUR MAINS ET SURFACES

PROPRIETES

Lingettes imprégnées nettoyantes et dégraissantes polyvalentes permettent ainsi un nettoyage efficace des mains, SANS EAU, SANS SAVON, SANS RINÇAGE ET SANS RESIDUS. Lingette double face : son côté grattant orange est très efficace pour les tâches tenaces et son côté doux blanc, permet un nettoyage de finition.

CARACTERISTIQUES

<u>Caractéristiques de la solution d'imprégnation :</u>	<u>Caractéristiques de la lingette :</u>
- Aspect ----- liquide limpide	- Matière ----- Non tissé PP/viscose srub 45 gsm
- Couleur ----- incolore	- Couleur ----- orange
- Odeur ----- agrume	- Dimension ----- 200 x 300 mm
- Densité ----- 1,0 +/- 0,5	- Nombre de lingette ----- 80 formats
- Point éclair ----- 46°C	- Taux d'imprégnation ----- 558 ml
	- Couleur boîte ----- blanche
	- Couleur capot ----- orange

Caractéristiques de la solution d'imprégnation :

Nos lingettes sont imprégnées d'une solution nettoyante et dégraissante hydro alcoolique composée, notamment :

- AQUA, ALCOHOL DENAT., LAURETH-7, SODIUM LAURETH SULFATE, SODIUM BENZOATE, PARFUM, CITRIC ACID, SALICYLIC ACID, LIMONENE, LINALOOL, BENZYL SALICYLATE, CITRAL, HEXYL CINNAMAL, GERANIOL.

Cette solution d'imprégnation à haut pouvoir dégraissant, non irritante et à base d'extraits d'agrumes élimine la présence de : graisses, huiles, cambouis, encres, peintures, colles et toutes autres salissures fraîches.

De par sa formulation, la solution d'imprégnation contribue à une bonne hydratation de l'épiderme.

Cette solution d'imprégnation n'est pas classée selon le règlement REACH, elle ne fait l'objet d'aucune classification toxicologique, elle est non irritante et ne présente aucun danger de manipulation.



UTILISATIONS

Prêtes à l'emploi et facilement transportables grâce à leur conditionnement pratique, les lingettes nettoyantes et dégraissantes mains offrent à l'utilisateur un nettoyage facile et rapide en tout lieu et toute circonstance. A utiliser par les professionnels.

MODE D'EMPLOI

Ôter le couvercle de la boîte. Passer une lingette, prise au centre du bobinot, dans l'opercule et le refermer.

Un essai préalable sur un endroit peu ou pas visible est recommandé. Lingettes prêtes à l'emploi et à usage unique. Soulever la languette du couvercle, sortir la lingette jusqu'à la prédécoupe, puis la tirer d'un coup sec à l'horizontal.

Passer la lingette sur les mains. Laisser sécher. Bien refermer le couvercle après utilisation.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi. Consulter la fiche de sécurité disponible sur simple demande.

CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.